

# Réception de pièces auto : les 9 points de contrôle pour éviter les litiges

---

## Avant de signer le bon de livraison

- Inscrivez impérativement des réserves précises sur le bon de livraison (ex: 'colis déchiré', 'pare-choc enfoncé'). La mention 'sous réserve de déballage' n'a aucune valeur juridique.
- Vérifiez la correspondance exacte entre la référence de la pièce physique et votre bon de commande avant de retirer les protections d'origine.

## Inspection méthodique de la pièce

- Inspectez les arêtes et les angles (ailes, capots), car ce sont les zones les plus exposées aux chocs lors du transport.
- Vérifiez l'état des pattes de fixation : une casse minime, même invisible au premier coup d'œil, peut rendre la pièce impossible à monter.
- Examinez les pièces peintes ou traitées pour détecter d'éventuelles micro-fissures ou éclats, signes d'une déformation structurelle sous-jacente.
- Contrôlez l'alignement global de la pièce sur une surface plane pour détecter toute torsion invisible à l'œil nu sur les capots ou traverses.

## Documentation et preuves

- Prenez systématiquement des photos du colis fermé (angles et étiquette transporteur) avant toute ouverture.
- Photographiez précisément les dommages constatés une fois la pièce déballée.
- Conservez l'emballage d'origine et tous les matériaux de protection jusqu'à confirmation du montage réussi, car ils sont exigés en cas de procédure de retour.

## Procédure en cas de dommage non signalé

- Si vous n'avez pas pu émettre de réserves précises le jour de la livraison, confirmez les dommages constatés par lettre recommandée avec accusé de réception au transporteur sous 3 jours ouvrés.